



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 57

Texte de la question

M. Jean-Luc Preel attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'inquietante reduction des moyens financiers destines a la formation des travailleurs sociaux, reduction due au desengagement de l'Etat. La decentralisation a confie aux departements l'action sociale mais l'Etat a conserve le financement des centres de formation. Or, par manque de moyens financiers, le nombre de places en formation demeure limite et bien inferieur aux besoins constates. Un important gisement d'emploi pour les jeunes est ainsi inutilise. Il lui demande donc si ce nouveau gouvernement entend, d'une part, augmenter ces credits de formation et, d'autre part, asseoir le financement de ces centres sur des bases plus stables.

Texte de la réponse

Le montant global des credits votes en loi de finances initiale 1993 consacres a la formation initiale, continue et superieure des travailleurs sociaux s'eleve a 473,7 MF. En fevrier 1993, une mesure d'annulation et de gel des credits a ete prescrite a hauteur de 70 MF, reduite ulterieurement a 11,9 MF, soit 2,5 p. 100 des credits votes. Les credits affectes au financement des formations initiales en voie directe ont ete integralement preserves, en depit d'un contexte budgetaire particulierement difficile. Ces annulations ont ete reparties sur les lignes de credits affectes aux formations des intervenants de l'aide a domicile et a la formation permanente et superieure des travailleurs sociaux. Celles-ci representent un effort minimal. La possibilite d'augmenter les effectifs en formation pour les filieres evoquees par l'honorable parlementaire fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre de la preparation de LFI 94. Le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, entend poursuivre les reflexions d'ores et deja entreprises pour garantir le bon fonctionnement des centres de formation en travail social, dans le cadre d'une reflexion sur le statut et le financement de ces etablissements.

Données clés

Auteur : [M. Prével Jean-Luc](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1993, page 1190

Réponse publiée le : 31 mai 1993, page 1508